

## **A LA VILLE, A LA REGION, AU RECTORAT : LA REGLE C'EST LA PRECARITE !**

### **A LA VILLE DE PARIS**

La précarité à la ville de Paris n'est pas nouvelle mais elle perdure et s'aggrave. Les contractuels sont déjà très nombreux y compris sur des emplois permanents. La DASCO, au lieu de titulariser les animateurs, par exemple, propose seulement à quelques centaines d'entre eux des CDD «3 ans» renouvelables une fois et les remplace comme les gardien(-ne)s, en cas d'absence par des vacances de courtes durées. Le remplacement d'autres personnels tel que les ouvriers, est aussi effectué par des CDD de courtes durées.

**Voilà ce que la ville de Paris, comme la région, appelle «déprécariser», c'est en fait refuser de titulariser. C'est aussi le moyen de contourner les statuts de la fonction publique.**

Cette précarité a des conséquences immédiates. En ce moment, dix-huit agents de service des 1er, 2, 3 et 4ème arrondissements, en contrat à durée déterminée, sont menacés d'une mise au chômage le 30 juin parce que la ville envisage de ne pas renouveler leur contrat. De nombreux ASEM, ASE et gardien(-ne)s ont des contrats précaires qui arrivent à terme sur l'ensemble des écoles de Paris et sont donc, eux aussi, en danger.

Depuis le 1er janvier de cette année, les personnels TOS des collèges ont été décentralisés et beaucoup parmi eux sont en contrat précaire : contrat 10 mois, CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)... Que vont-ils devenir ?

### **A LA REGION**

Le Conseil régional d'Ile-de-France, comme la ville

de Paris, envisage d'avoir recours à des CDD pour assurer les remplacements et pérennise ainsi l'embauche précaire malgré des déclarations publiques prétendant le contraire.

De plus, depuis la décentralisation des TOS des lycées, sur 1000 CAE et 800 contractuels, seuls 200 à 300 devraient être titularisés en septembre. Ceux dont les contrats se termineront d'ici là sont condamnés au chômage. Et qu'advient-il des 1500 qui resteront précaires ?

### **A L'EDUCATION NATIONALE**

Ils sont nombreux aussi les personnels en CAE, CAV, les EVS, AED... à la vie scolaire, dans les bureaux de l'administration des établissements. L'état a multiplié les CDD de toutes sortes et le secteur de l'éducation bat les records avec environ 20% d'emplois précaires.

Le gouvernement a profité de la décentralisation pour supprimer purement et simplement des centaines d'emplois qu'on ne retrouve ni à la région ni au département de Paris. Aujourd'hui, le rectorat ne rebauche pas ceux qui arrivent au terme des dispositifs dits d'aide à l'emploi : CES, CEC, CAE...

La décentralisation permet une gestion au plus près de la précarité en l'aggravant ! L'état et ses rectorats, la région et son conseil régional, le département et la ville de Paris développent la précarité dans leurs services et dans l'éducation en particulier. Ils participent tous de cette politique de l'embauche précaire.

## **ARRET DE L'EMBAUCHE PRECAIRE : EMBAUCHE DE TITULAIRES**

**REEMPLOI IMMEDIAT DE TOUS ET TITULARISATION  
SANS CONDITION DE CONCOURS NI DE NATIONALITE  
AUCUN SALAIRE INFERIEUR AU SMIC MENSUEL**

**Sud éducation : 30 bis rue des Boulets 75011 Paris – téléphone : 01 44 64 72 61 – fax : 01 44 64 72 66  
e mail : sudeducation75@wanadoo.fr**

**Sud collectivités territoriales : 9 rue Schoëlcher 75014 Paris – téléphone : 01 42 18 00 31– e mail : sudvilledeparis@free.fr**

## **Fin de contrat des personnels contractuels de la direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris**

Nombreux sont les agents de service des écoles contractuels qui ne verront pas leur contrat de travail renouvelé pour cause de « disparition du besoin ».

Or, lors de notre passage dans certains établissements scolaires, nous avons constaté que ces besoins demeurent toujours.

Ces personnels occupaient des postes avec un emploi du temps bien défini (l'accueil, nettoyage des classes, toilettes, cours, salle des maîtres, remplacement de la gardienne...), ce qui signifie qu'ils sont indispensables pour le bon fonctionnement des écoles.

**SUD demande que les contrats de ces personnels affectés depuis longtemps dans les établissements scolaires (élémentaires, maternelles, collèges et lycées municipaux) soient renouvelés.**

**Réunion publique  
mardi 12 juin 2007 à 18h.  
à LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS, 3 rue du Château d'Eau,  
salle Jean Jaurès.**

Après les rencontres avec la ville de Paris, le rectorat et le conseil régional d'Île de France, il sera possible :

- d'échanger toutes les informations sur la situation des collègues, les démarches possibles et les solutions éventuelles, les intentions et les projets des employeurs.
- et de décider ensemble des actions à entreprendre.

Contacts Sud Collectivités Territoriales :

Josette REGULIER 06.15.77.64.26  
Jocelyne SOUTENARE 06.16.52.86.60  
Annie RAPEAU 01.42.49.32.06  
Marie-Claude SEREMES 06.79.94.50.07

**Sud éducation : 30 bis rue des Boulets 75011 Paris – téléphone : 01 44 64 72 61 – fax : 01 44 64 72 66  
e mail : sudeducation75@wanadoo.fr**

**Sud collectivités territoriales : 9 rue Schoëlcher 75014 Paris – téléphone : 01 42 18 00 31– e mail : sudvilledeparis@free.fr**